

CLIENTS CANADIENS SEULEMENT

APPLIED CERAMICS

IMPORTANTES RENSEIGNEMENTS SUR LA GARANTIE DU CONVERTISSEUR CATALYTIQUE

Toute réclamation relative au convertisseur catalytique doit être présentée directement **par le client** avec l'aide de son détaillant Regency agréé. FPI/Regency ne traite pas ces réclamations directement avec les clients.

Veuillez suivre les instructions ci-dessous pour le retour de votre convertisseur catalytique sous garantie. Pour en apprendre davantage au sujet de l'entretien du convertisseur catalytique, consultez notre site Web à : www.firecatcombustors.com.

Garantie à vie limitée originale (six (6) premières années).

APPLIED CERAMICS garantit à l'acheteur d'un CONVERTISSEUR CATALYTIQUE VERSAGRID, en tant que composant d'un appareil à combustible solide certifié par l'EPA, le remplacement sans frais du CONVERTISSEUR CATALYTIQUE VERSAGRID qui cesse de fonctionner au cours des trois (3) années suivant la date d'achat par l'acheteur original, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- (1) Une copie de la facture originale indiquant le lieu et la date d'achat doit accompagner la réclamation envoyée par votre détaillant Regency agréé.
(IL S'AGIT DU REÇU DE L'ACHAT DE VOTRE POÊLE À BOIS).
- (2) Le convertisseur catalytique Versagrid d'origine doit être retourné au détaillant Regency agréé.
- (3) Le convertisseur catalytique Versagrid ne doit pas présenter de manipulation mécanique ou révéler l'utilisation de combustibles inappropriés.
- (4) Toutes les réclamations doivent être accompagnées de photos nettes du convertisseur montrant tous les dommages ainsi que le système d'évacuation interne existant à la sortie du poêle.

Si le convertisseur catalytique Versagrid cesse de fonctionner après trois (3) ans, la garantie au prorata permettra de remplacer l'appareil aux prix spéciaux suivants :

4e année.....90 \$*

5e année.....100 \$*

6e année.....110 \$*

7e année.....prix de détail en vigueur.

Les conditions 1, 2 et 3 s'appliquent également à la portion au prorata de la garantie.

Le propriétaire d'un appareil à combustible solide certifié par l'EPA peut recevoir **un seul convertisseur catalytique de remplacement pendant la période de trois (3) ans**. Le client est responsable du retrait, de l'entretien courant et du retour des pièces exigées pour présenter toute réclamation dans le cadre de la garantie. La garantie est exclusive à APPLIED CERAMICS et APPLIED CERAMICS décline expressément toute autre garantie explicite ou implicite du convertisseur catalytique Versagrid, y compris toute garantie ou garantie de valeur marchande à un usage quelconque.

NE S'APPLIQUE PAS À LA MAIN-D'OEUVRE.

Toute réclamation doit être envoyée à : Regency Fireplace Products
Envoyée par un détaillant Regency agréé

* Prix sujets à changement.

* Regency se réserve le droit de rejeter toute réclamation s'il est prouvé que le dommage causé résulte d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'un nettoyage/d'une manipulation inappropriés.

CLIENTS AMÉRICAINS SEULEMENT

APPLIED CERAMICS IMPORTANTES RENSEIGNEMENTS SUR LA GARANTIE DU CONVERTISSEUR CATALYTIQUE

Toute réclamation relative au convertisseur catalytique doit être présentée directement **par le client** avec APPLIED CERAMICS (adresse complète ci-dessous).

FPI/Regency ne traite pas ces réclamations.

Veillez suivre les instructions ci-dessous pour le retour de votre convertisseur catalytique sous garantie. Pour en apprendre davantage au sujet de l'entretien du convertisseur catalytique, consultez notre site Web à : www.firecatcombustors.com.

Garantie à vie limitée originale (six (6) premières années).

APPLIED CERAMICS garantit à l'acheteur d'un CONVERTISSEUR CATALYTIQUE VERSAGRID, en tant que composant d'un appareil à combustible solide certifié par l'EPA, le remplacement sans frais du CONVERTISSEUR CATALYTIQUE VERSAGRID qui cesse de fonctionner au cours des trois (3) années suivant la date d'achat par l'acheteur original, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- (1) Une copie de la facture originale indiquant le lieu et la date d'achat doit accompagner la réclamation.
(IL S'AGIT DU REÇU DE L'ACHAT DE VOTRE POÊLE À BOIS).
- (2) Le CONVERTISSEUR CATALYTIQUE VERSAGRID doit être retourné à Applied Ceramics.
- (3) Le convertisseur catalytique Versagrid ne doit pas présenter de manipulation mécanique ou révéler l'utilisation de combustibles inappropriés.
- (4) Toutes les demandes doivent être accompagnées par des photos claires du catalyseur montrant tous les dommages et montrant également la ventilation interne existant dans la poêle.

Si le convertisseur catalytique Versagrid cesse de fonctionner après trois (3) ans, la garantie au prorata permettra de remplacer l'appareil aux prix spéciaux suivants :

4e année.....90 \$*

5e année.....100 \$*

6e année.....110 \$*

7e année.....prix de détail en vigueur.

Les conditions 1, 2 et 3 s'appliquent également à la portion au prorata de la garantie.

Le propriétaire d'un appareil à combustible solide certifié par l'EPA peut recevoir un seul convertisseur catalytique de remplacement pendant la période de trois (3) ans. Le client est responsable du retrait, de l'entretien courant et du retour des pièces exigées pour présenter toute réclamation dans le cadre de la garantie. La garantie est exclusive à APPLIED CERAMICS et APPLIED CERAMICS décline expressément toute autre garantie explicite ou implicite du convertisseur catalytique Versagrid, y compris toute garantie ou garantie de valeur marchande à un usage quelconque.

NE S'APPLIQUE PAS À LA MAIN-D'OEUVRE.

Toute réclamation dans le cadre de la garantie doit être accompagnée d'un paiement de 12,50 \$ pour couvrir les frais d'affranchissement et la manutention dans le territoire continental des États-Unis. Les résidents de l'Alaska et du Canada doivent ajouter 35 \$ pour couvrir les frais de manutention et d'expédition. Veuillez allouer 2 à 4 semaines pour la livraison.

Toute réclamation doit être envoyée à :
APPLIED CERAMICS
Customer Service Department
5555 Pleasantdale Road
Doraville, GA 30340

* Prix sujets à changement.